



Frédéric CHEHU

CONTRAT DE SAILLIE

DIAMANT DE SEMILLY

SAISON DE MONTE 2025



Collection LEVALLOIS

CONDITIONS DE MONTE chez Dr Hanna REMANS pour produire 1 poulain

Saillie 3450,00 € HT* (soit **3639,75 € TTC** pour les clients n'ayant pas de n° de TVA intracommunautaire) encaissée avant la 1^{ère} insémination

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné du règlement de la saillie. 3 doses de semence congelées seront mises à disposition. Chaque dose devra être mise en place entière en insémination profonde sur ovulation. Si au bout de deux chaleurs faites dans de bonnes conditions la jument n'était pas gestante, le client devra changer de jument et les transferts d'embryon ne seront plus autorisés. 1 dose supplémentaire pourra être mise à disposition si disponibilité. Si le client n'a pas d'autre jument, il sera possible de continuer après le 3^{ème} essai négatif à Diamant avec de la semence réfrigérée de Rock'n Roll Semilly, ou Andiamo Semilly ou Open Up Semilly, au choix et selon disponibilité.

(*) Les tarifs sont établis sur la base HT. Les prix TTC sont calculés ici à titre indicatif sur la base du taux de TVA en vigueur soit **5,5%** pouvant évoluer selon la loi.

CONDITIONS PARTICULIERES ET DE REPORT

- ☞ Le livret de la jument doit obligatoirement être présenté lors du premier saut. **Les vaccinations doivent être à jour (rhinopneumonie comprise).**
- ☞ **La jument est tenue de rester au Haras jusqu'au diagnostic de gestation et ne pas avoir de transfert d'embryon sans l'avoir indiqué au préalable sur ce présent contrat. Le présent contrat n'autorise pas le recours à l'ICSI, ni la congélation d'embryon.**
- ☞ **La jument devra avoir un certificat bactériologique négatif de prélèvement de col de l'utérus récent avant la première insémination.**
- ☞ Le Haras se réserve le droit de faire effectuer par le vétérinaire tout prélèvement, analyse ou suivi plus approfondi qu'il jugera nécessaire afin d'optimiser les chances de gestation, et ce aux frais du client.
- ☞ Les frais de pension, de suivi gynécologique et de mise en place sont à la charge de l'acheteur.
- ☞ Les paillettes de semence mises à disposition afin de mettre en œuvre la saillie vendue au travers de ce présent contrat restent la propriété du vendeur.
- ☞ L'acheteur s'engage à ne déclarer la naissance de son poulain que lorsqu'il aura réglé la totalité des factures dues à SCEA Levallois et aura donc reçu en retour l'original de la déclaration de naissance signée par ce dernier, et ce quel que soit le studbook choisi. En cas de transfert d'embryon, avec plusieurs porteuses pleines, il devra régler à la SCEA LEVALLOIS 3450€HT par poulain supplémentaire né dans les 48h qui suivent leur naissance. En cas de vente, il reste seul responsable des clauses précédentes vis-à-vis du vendeur. En cas de fraude aux présentes conditions, l'acheteur sera passible d'une amende forfaitaire de 9000€HT à titre de clause pénale en plus des frais déjà dus.
- ☞ En cas de retard de paiement de facture de plus d'un mois suite à sa date d'édition, il est appliqué des pénalités de retard conformément aux dispositions visées sous les articles L441-3 et L441-6 du Code du Commerce : pénalités égales à trois fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'échéance, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure. Les réductions et garanties éventuelles dont pouvait bénéficier l'Acheteur sont alors supprimées. La déclaration de naissance n'est délivrée qu'après paiement complet de toutes sommes et des pénalités de retard dues par l'Acheteur au Vendeur.
- ☞ **Garantie Poulain Vivant** : valable pour les juments à jour de vaccinations (rhinopneumonie comprise aux 5^{ème}, 7^{ème} et 9^{ème} mois de gestation). Si la jument avorte ou si le poulain meurt dans les 48 heures après la naissance : copie des vaccins, certificat vétérinaire et preuve que le poulainage a été surveillé devront être renvoyés au Vendeur sous 48h, suite à quoi le montant total de la saillie encaissée sera reporté sous forme d'un avoir valable sur une saillie 2025 d'un étalon de notre catalogue appartenant à la SCEA Levallois, hors frais techniques de 300 € HT.

CONTRAT (compléter et cocher toutes les informations demandées ci-dessous afin de valider le contrat)

Je soussigné (Nom, Prénom)
 Adresse

Tél : Mob : Email :

(je ne consulte pas ma boîte email régulièrement et ne souhaite donc pas communiquer par ce biais même s'il est plus écologique et plus rapide que courrier postal) ☐
 si je ne coche pas cette case, je suis conscient que les communications faites par le Haras de Semilly se feront principalement par email et je m'engage à les lire)

Je déclare souscrire une saillie de DIAMANT DE SEMILLY pour la saison de monte 2025 aux conditions ci-dessus, pour ma jument (Nom) N°UELN
 enregistrée au Studbook et dont le père est (Nom)

Qui sera inséminée au centre du Dr Hanna REMANS / NEERHOVEN BVBA / Weg naar Opoeteren 43 / 3670 Meeuwen-Gruitrode / Belgique / Tél : 0032 89 65 05 35 / GSM : 0032 495 57 79 22 / Email : hanna.remans@skynet.be

Je certifie que cette saillie est prise en vue de réaliser un transfert d'embryon ☐ OUI ☐ NON

Si oui, précisez le nom du centre choisi pour cela déterminé en accord avec le vendeur :
 En cas de gestations multiples, l'acheteur sera tenu de refaire un nouveau contrat de saillie identique à celui-ci et repayer le montant de la saillie, pour chaque gestation supplémentaire confirmée à 45 jours.

Fait à , le

L'acheteur

Dr Hanna REMANS

Le vendeur

